

TEMPS D'ANIMATION PERISCOLAIRES «TAP»

INSCRIPTION ENFANT 2025-2026



**Votre enfant est scolarisé à l'école Henri Gallien.
Vous avez la possibilité de l'inscrire à des activités périscolaires
de 16h à 17h les lundi - mardi - jeudi - vendredi.**

Ce dispositif est porté par la Municipalité de Chadrac en partenariat avec la Couveuse - Centre Social et Culturel de Chadrac, l'école Maternelle et l'école Élémentaire du groupe scolaire Henri Gallien.

Nous vous proposons des activités créatives, culturelles, sportives ainsi que de l'accompagnement à la scolarité et des animations diverses.

Les intervenants sont issus de la Couveuse - CSC, des associations Chadracoises, des agents municipaux ainsi que de partenaires extérieurs.

Vous pouvez inscrire votre enfant sur toute la semaine ou seulement les jours qui vous conviennent.

Les « TAP » auront lieu toute l'année scolaire et l'inscription est annuelle.

La première période se déroulera du 08 septembre 2025 aux vacances de Noël.

La Municipalité supporte le coût financier sans demander de participation financière aux familles.

L'inscription au TAP reste obligatoire : un enfant non inscrit au préalable ne sera pas accepté.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

ACTIVITÉS MANUELLES

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

BASE BALL

ULTIMATE

LUDOTHÈQUE

PÉTANQUE

ARTS MARTIAUX

THÉÂTRE D'IMPRO

FOOTBALL

ÉVEIL MUSICAL

MULTI ACTIVITÉS

AUTRES.....



Les activités sont réparties de façon homogène entre les différents groupes.

NOTA : un enfant inscrit toute l'année sur tous les jours participera à chacune des activités.

L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT EST UN ENGAGEMENT DE VOTRE PART

Une inscription constitue l'engagement d'une participation régulière de l'enfant inscrit sur toute la période aux jours choisis. Un désistement et/ou des absences répétées en cours de période pénaliserait l'ensemble du groupe d'enfants et perturberaient la progression pédagogique des séances. En cas d'absences répétées non justifiées, votre enfant pourrait se voir exclu des TAP. En cas d'indiscipline, votre enfant pourrait se voir exclu des TAP ou sanctionné.

Aucun départ ne sera autorisé entre 16h15 et 17h.

La composition des groupes sera effectuée afin de permettre sur l'année, à chaque enfant, de découvrir différentes activités et d'être bien intégré dans son groupe.

En cas d'absence ou d'inscription exceptionnelle, merci d'informer par SMS :

Le coordinateur Sébastien CONVERT

sebastien.convert@chadrac.fr

06 41 96 41 58

Ce formulaire doit être remis au plus tard le 01 juillet 2025

Au coordinateur Sébastien CONVERT par mail ou les versions papier à l'école.



Formulaire Temps d'Animation Pér scolaire (TAP)

Nom et prénom de l'enfant : _____

Classe : _____ Enseignant(e) : _____

Inscription aux temps périscolaires (TAP) :

16H-17H (pas de départ avant 17h)

OUI

NON

Si oui cochez les cases correspondant à vos choix :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Je soussigné(e) _____

responsable légal de l'enfant _____

m'engage à respecter cette inscription et à informer le coordinateur, Sébastien Convert, par écrit ou par sms, de toutes les modifications concernant le temps d'accueil périscolaire.

Numéro de téléphone des responsables légaux :

Fait à : _____ le : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :